



Centrales Villageoises

Compte rendu des réunions des 15, 16, 22 et 23 avril 2014

Organisation : Matthieu Caron (chargé de mission CCPB) - Matthieu Camps (chargé de mission transition énergétique au PNRL) et Serge Marty (adjoint au Directeur du PNRL)

Animation : Barbara Blin Barrois

EN SYNTHÈSE

Au total 110 personnes ont assisté à ces réunions. Plus de la moitié d'entre elles se sont déclarées intéressées pour suivre la phase suivante destinée à approfondir chaque volet et à en creuser la faisabilité dans le Pays de Banon.

Les participants sont venus de La Rochegiron, L'Hospitalet, Montsalier, Redortiers, Revest des Brousses, Revest du Bion, Sainte Croix la Lauze, Simiane la Rotonde, Vachère, Banon, mais aussi « en voisins » de Limans, Pierrerue, Reillanne, Forcalquier, St Maime, St Michel L'Observatoire, Viens, St Etienne les Orgues et même Volonne, Digne et Marseille !

VOTRE FAÇON D'ABORDER LA REUNION

satisfait, curieuse, optimiste, information, soleil, curieux, réflexion, espoir, convaincu, intéressée, intéressé, pourquoi que du solaire ? sceptique, interrogatif, curiosité, ouverte, panneau, éolien, futur, avenir, enthousiaste, autonomie, transition, énergies, réduire notre consommation, écologie, environnement, connaître, la démarche, m'en inspirer pour mon village, économique, bois-énergie, sud, ...



**Concept
des centrales villageoises**

Dans les **territoires ruraux**,

des **formes coopératives** de production en **énergie renouvelable**

associent **citoyens**, entreprises et élus autour de projets communs

en cohérence avec les **objectifs des Parcs Naturels Régionaux**

pour **valoriser des ressources locales** en créant des richesses locales, à **profit collectif** !



LES REUNIONS

A chaque réunion, le Maire ou un élu de la CCPB a accueilli les participants, puis les techniciens de la Communauté de Commune et du Parc ont introduit le contexte de la réunion et l'animatrice a exposé ce que sont les Centrales Villageoises (présentation jointe). Les réunions ont duré 2h à 2h30 environ et les discussions se sont prolongées autour d'un « pot » amical.

Comment la population peut-elle prendre l'initiative et s'emparer de l'enjeu de la transition énergétique en créant des sociétés de production d'énergie renouvelable à l'échelle de son territoire communautaire ?

La Communauté de communes rappelle qu'il y a 2 ans, les élus souhaitaient que l'espace culturel soit le support à la production d'électricité photovoltaïque. Ils ont proposé la mise à disposition du toit à une association pour la mise en place d'une centrale citoyenne. Le projet n'ayant finalement pas été engagé et ayant connaissance du projet des Centrales Villageoises accompagné par la PNRL, la CCPB s'est naturellement portée candidate. On est sur un projet citoyen, qui appelle à l'implication des citoyens. Précision, Banon n'est pas aujourd'hui adhérente au Parc et seules 3 communes de la CCPB y sont implantées, ce qui montre l'ouverture du Parc naturel régional au projet. »

QUESTIONS REPONSES

Nous proposons ici quelques extraits des questions qui ont animé l'échange entre vous. Vous retrouverez encore beaucoup de réponses sur la FAQ de www.centralesvillageoises.fr .

Q : Est-ce qu'on a une idée du dimensionnement optimum pour une bonne rentabilité ?

En Rhône Alpes,, le fonctionnement est basé sur installation de panneaux qu'on branche à EDF qui garanti un prix de rachat sur 20 ans. La grille tarifaire est dégressive en fonction de la puissance de production 9kW, 36kW, 100kW par unité foncière. Elle évolue chaque trimestre.

Attention à bien orienter les panneaux au départ... La méthode propose des fiches d'évaluation sur plusieurs critères pour les toitures repérées : ensoleillement, surface, inclinaison, accessibilité, raccordement, impact paysager, périmètre de protection des monuments historiques

Q : Quelle rentabilité ? quelle garantie des prix EDF ?

Le calcul de la rentabilité se base sur la durée d'amortissement du projet. Elle doit être rentable et cela relève de plusieurs paramètres. On n'est pas sur des taux de rendements important mais ils permettent de prélever de quoi faire tourner la société et envisager le financement d'autres projets. Or les installations peuvent produire plus longtemps que les 20 ans du contrat EDF.

Les investisseurs : ceux qui accepteront d'investir quelques euros dans une société locale ne feront pas beaucoup de profit, vu les prélèvements et réserves. L'objectif rhônalpin vise 3%, mieux que la caisse d'épargne !



Le propriétaire qui met à disposition son toit : des règles encadrent les mises à disposition sous forme de bail, de service rendu... En Rhône Alpes, ils reçoivent un faible loyer sur la durée du contrat (garantie d'achat EDF avec ajustement...).

Les partenaires publics : Parc ou projet européen,.. n'ont pas de moyens à mettre dans les sociétés créées. En revanche ils peuvent accompagner et financer de l'ingénierie. Si elle est sollicitée, la CCPB pourra également participer à la société.

Q : Et les experts régionaux, les entreprises locales ?

Des représentants de la Scic Energétique 04 (Digne) et du fond d'investissement Energie Partagée PACA (Marseille) sont venus assister à ces premières réunions. Ils pourront être sollicités, mobilisés ou missionnés le moment venu. Des contacts sont également établis avec Enercoop PACA. Par ailleurs un comité de suivi de la démarche va réunir les acteurs associatifs et institutionnels des questions énergétiques afin que la démarche puisse être soutenue et inspirer d'autres territoires de la Région.

Pour ce qui est du recours aux entreprises et prestataires locaux, bien sûr cela reviendra aux créateurs de la Centrale Villageoise de trouver les solutions efficaces avec un circuit le plus court possible pour rendre l'affaire rentable et des proximités pour favoriser la maintenance et l'exploitation. Beaucoup parmi vous avez déjà des compétences ; il y a plusieurs artisans dans l'assistance. Ici, tout le monde connaît quelqu'un qui s'est lancé dans un projet photovoltaïque et en a tiré des enseignements (positifs ou négatifs). Dans un projet local collectif, on connaît les sociétés, le bouche à oreille, on rencontre les artisans installateurs dans la rue...



Q : Vu l'énergie engagée pour créer une société, faut-il multiplier les structures, quelle est la bonne échelle géographique ?

Il y a une notion en droit des sociétés : l'affectio societatis. Les personnes sont dans une affinité d'objectif et de mode de faire ensemble. Cela dépend donc ici des personnes, de leur capacité à se réunir et à créer du lien entre elles, l'échelle communale est sans doute trop petite pour fédérer suffisamment de sociétaires, le Département ou le Parc naturel régional du Luberon trop grands pour que les personnes se rencontrent facilement et assez spontanément, la communauté de communes semble la bonne échelle.

Q : Y a t il eu des projets de petit éolien ou ressource bois en Rhône Alpes?

Pour les centrales villageoises, ils se sont concentrés sur le photovoltaïque. On a ouvert ici à d'autres formes d'énergie qui peuvent être étudiées. Si le petit éolien est visé ici, il faudra faire les études et repérage. Sur le bois-énergie, on le trouve surtout pour l'usage thermique et le chauffage où le collectif consomme ce qu'il produit. Une société peut-elle être productrice d'un réseau de chaleur ici ? Le modèle photovoltaïque semble plus simple mais il n'y a pas d'exclusion.

Q : kWc kézako ? => traduire : le KiloWattCrête, c'est quoi ?

Unité utilisée pour le solaire photovoltaïque, un Wc (Watt-crête) représente la puissance fournie sous un ensoleillement standard de 1.000 W/m² à 25°C, soit globalement en condition quasi optimale de fonctionnement. Ainsi, une installation de 100 kWc correspond à une puissance électrique de 100 kW lorsque les conditions d'ensoleillement sont "optimales". Si ces conditions sont maintenues pendant 1 h, la production correspondante sera alors de 100 kWh.

Q : quelles toitures, combien, à qui ?

On est là pour démarrer un projet collectif, pas pour mettre des panneaux partout dans les villages. Des hangars, des bâtiments publics, de grandes toitures, ça devrait être intéressant. Collège de Banon orienté plein sud. La gendarmerie, l'espace culturel, l'école, le bureau de la CCPB ont l'autorisation. L'intégration paysagère est liée à la visibilité de la toiture entrant ainsi éventuellement en « concurrence » avec le vieux village. Par ailleurs les autorisations administratives se traitent différemment pour un projet individuel ou un projet d'intérêt collectif qui bénéficiera d'une ingénierie paysagère.



Q : comment essayer ? dans ma communauté d'agglomération de Manosque , dans ma Commune de Limans, de Volonne, ... ?

L'accompagnement actuel est centré sur la CC Pays de Banon. Pour ceux qui viennent de Pierrerue, ou Limans, ou d'autres communes proches on peut bien sûr vous mettre en relation les uns avec les autres et si des volontés fortes se confirment, les outils seront disponibles à tout un chacun...

Ce que vous avez dit aussi :



« on parle de produire de l'énergie mais il faut aussi penser à réduire ses consommations d'énergie ! » « j'avais un peu peur à cause des projets de grand éolien vers chez nous et on est contres, là ça va dans le bon sens, je suis rassurée » « Merci pour vos explications, très claires, vous avez répondu à toutes les questions ...et il y en aura d'autres ! » « est-ce que ce ne serait pas plutôt aux collectivités de faire tout ça, est-ce que les citoyens sont vraiment en capacité de créer une société ? » « il faut bien penser à faire travailler les compétences locales, on a des entreprises ici ! » « il faut pouvoir respecter la qualité paysagère de nos villages, pas que ce soit moche ! » « des toitures on en a, il reste à bien les choisir ... » «il faudra calculer la rentabilité en fonction des pentes de toit et du soleil qu'on a ici, ce n'est pas comme en Rhône Alpes » « en fait c'est vrai qu'une fois qu'on s'est mis d'accord sur le projet, l'exploitation ce sera relativement simple, finalement pas trop complexe à gérer » « il faudrait que chacun réfléchisse dans son village à ce qu'il peut faire pour être responsable à sa mesure et donner une chance de vivre aux prochaines générations » « il faut être positif ! » ...

responsable à sa mesure et donner une chance de vivre aux prochaines générations » « il faut être positif ! » ...



RETENEZ LA DATE ! PROCHAIN RENDEZ-VOUS...

Si vous avez assisté à l'une des présentations et souhaitez entrer plus dans les détails, nous vous proposons un nouveau rendez-vous :

le mardi 3 juin 2014 à 18h
complexe culturel et sportif de Banon

N'hésitez pas à faire suivre dans vos réseaux personnels, ceux qui n'ont pas eu l'opportunité d'assister à l'une des réunions publiques sont aussi les bienvenus !

A BIENTOT !

Plusieurs articles ont fait part du lancement de cette dynamique, par exemple :

Haute-Provence Info – 2 mai 2014

BANON

Le soleil a rendez-vous avec les centrales villageoises

Le mercredi 16 avril, la COPBanon organisait conjointement avec le Parc naturel du Luberon une réunion publique d'information consacrée à la présentation du projet de création de « Centrales villageoises photovoltaïques ou petit éolien ». Ces Centrales associent des citoyens motivés, entreprises locales et élus dans les territoires ruraux, en créant des richesses locales à « profit collectif ».

Une soixantaine de participants : élus, artisans, représentants de l'UEC Que choisir, Énergie partagée de Marseille, habitants de St Étienne les Orgues, Pierrierue, La Tour d'Aigues ou Forcalquier témoignaient du vif intérêt soulevé par ces débats et propositions. Une absence remarquée, celle des adversaires déterminés au « grand éolien », s'opposer est une chose, pro-

poser une autre.

Seules trois communes du pays de Banon s'inscrivent dans le périmètre du Parc du Luberon.

Toutefois, la CCPB a voulu s'associer à l'émergence de sociétés locales citoyennes à but coopératif produisant des énergies renouvelables. Il s'agit de viser dans le respect du patrimoine naturel et bâti, des retombées économiques locales positives. Pas de photovoltaïque « timbre-poste » ! mais des implantations sur des toitures comprises entre 500 et 2000 m². Un bon exemple, celui de « l'habillage » programmé du toit du gymnase de Banon.

Ces sociétés à constituer pourront prendre diverses formes SCIC : Sté d'intérêt collectif, SAS, Baux. Elles imposeront une gouvernance coopérative, un pla-

tonnement de la participation au capital et le principe un homme = une voix. Il s'agit bien d'un pari sur « l'intelligence collective ».

Utopies irréalistes, objecteront certains. La réponse se trouve dans la région de Condiéu (Pilat) : une SAS immatriculée en juillet 2013 à gouvernance coopérative réunit 131 souscripteurs porteurs de parts de 50 euros pour un capital souscrit de 38 350 euros. Le projet de 75 kWc porte sur 8 toits publics et privés, 160 k d'investissement. L'agenda se détaille ainsi : septembre 2013, promesses de baux signés - décembre 2013, consultation des entreprises - janvier 2014, choix des installateurs et mise en service en mai 2014.

Un tel programme est soutenu par les financements européens dit Feder Massif Alpin et le rachat de la produc-

tion ENR sur réseau bénéficie d'une garantie d'achat de 20 ans.

Autre réalisation positive, celle du pôle énergie bois à Banon avec l'équipement de sa toiture : 640 m² en photovoltaïque, produisant 100 kWc. Plus concrètement, d'ici 4 ans le revenu annuel de cette production sera de 20 000 euros annuel, sous déduction d'un coût d'assurance de 1000 euros et des frais d'entretien pour mémoire.

Rappelons que le Parc lui-même anime une réflexion et des actions sur l'énergie depuis 15 ans. La question de la transition énergétique est au cœur du projet de territoire que les élus communaux auront à définir avec les concours des administrés.

Le rendement financier en région Rhône-Alpes des « Centrales villageoises » est de l'ordre de 7 à 8 % et les

souscriptions d'actions individuelles généralement limitées à 100 euros. Un taux de 3 % satisfieraient aujourd'hui beaucoup d'investisseurs soucieux avant tout de l'avenir de notre planète. C'est le début d'une prise de conscience pour notre pays de Banon, face au défi du changement climatique stigmatisé par le dernier rapport du GIEC. L'humoristique résistance du village gaulois isolé ne suffit plus, place aux « Centrales villageoises » !

Michel JUBIN

Chargé de mission Énergie Matthieu Camps
04 90 04 42 39
matthieu.camps@parcduluberon.fr
www.centralesvillageoises.fr

Haute Provence Info 02/05/14

TPBM – 30 avril 2014

VERS LA CRÉATION DE CENTRALES VILLAGEOISES DANS LE LUBERON

L'an dernier, le Parc régional naturel du Luberon a lancé un appel à candidatures auprès des intercommunalités du territoire afin de participer à un programme de création de centrales villageoises, c'est-à-dire d'installations de production d'électricité renouvelable, décidées et développées par les citoyens et les acteurs locaux, et dans lesquelles ces derniers peuvent investir financièrement. Cette démarche qui s'inscrit dans la politique engagée par le parc en matière de transition énergétique, doit permettre d'expérimenter la mise en œuvre de projets résolument innovants en la matière selon une méthodologie déjà testée auparavant en région Rhône-Alpes par l'agence régionale RhônAlpEnergie Environnement. Financé au titre du Programme opérationnel interrégional européen Feder « Massif des Alpes », ce projet a pour ambition d'accompagner l'émergence de sociétés locales qui identifieront et porteront des projets d'installation de production d'énergie renouvelable (solaire photovoltaïque ou petit éolien), dans le respect et la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti, avec un objectif d'optimisation des retombées économiques locales. Si la Communauté territoriale du Sud Luberon (Cotelub) et la Communauté de communes du Pays de Banon ont répondu favorablement, tout le monde est également invité à donner son avis sur le développement de ces futures centrales villageoises au cours de 4 réunions publiques organisées par le parc du Luberon et la Cotelub : le 5 mai à 18h30 à Cabrières-d'Aigues (salle des fêtes), le 6 mai à 18h à La Bastidonne (salle des Ferrages), le 14 mai à 18h à Grambois (salle polyvalente) et le 15 mai à 18h à Villelaure (foyer des campagnes - rue Forbin de Janson). Elus, citoyens, responsables associatifs... peuvent être en effet intéressés à divers titres : pour participer au développement de production d'énergies locales, mettre à disposition une toiture pour une centrale solaire, investir dans la future société, ou encore, plus simplement, pour prendre part à une démarche citoyenne.

■ J. Ph. P.